



Commune 009/ARTZENHEIM

Mairie d'Artzenheim
19 rue du Sponeck
68320 ARTZENHEIM

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2025

009/ARTZENHEIM

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	577	70	40 390	56,57	2 284 862	11,00	25 133 485
Prés	19	70	1 330	56,57	75 238	11,00	827 619
Vergers	1	70	70	56,57	3 959	11,00	43 558
Vignes	0	200	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	147	7	1 029	56,57	58 210	20,00	1 164 210
Landes	47	5	235	56,57	13 293	5,00	66 469
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	24	5	120	56,57	6 788	5,00	33 942
Jardins	2	300	600	56,57	33 942	11,00	373 362
Totaux	817		43 774		2 476 292		27 642 645

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 9 669 €

Argent de chasse versé en 2024 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 9 669 €

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

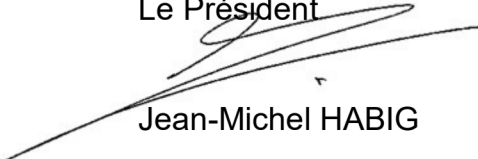
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG